AR Prefecture
043-200073401-20220407-2022046-DE
Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

N0 2022.046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 31/03/2022

Membres en exercice : 43 présents :28 Votants :31 Abstentions : contre Pour : 31

SEANCE du 07 avril 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 07 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : : Aymeric Roudil, Emmanuel Palhier, Christian Chorliet, Alexandre Aubry, Joël Devidal, Hervé Romieu, Pierre Bresselle, , Annie Mauté, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Elisabeth Loucao, Michel Ribes, Chantal Guénard, Laurent Gentes, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, Philippe Delabre, André Defay, François Cabanes, Martine Sivet, Marie-Christine Veysset, André Ferret, Daniel Behar, Jean-Pierre Allary, Raymond Abrial, Jean-Marc Fargier, Didier Bourdelin.

Procuration de Christine Miramand à Raymond Abrial , de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset, .

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : Délibération précisant les modalités de la mise à disposition du public du dossier de Modification simplifiée du PLU des Estables

Vu les articles L.153-47 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal des Estables en date du 07 mars 2008 approuvant le Plan Local d'urbanisme,
– Vu la délibération du conseil municipal des Estables en date du 13 décembre 2021 demandant à la communauté de communes de modifier son Plan Local d'Urbanisme ;

– Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 mars 2022 autorisant M. le Président à engager la procédure de modification simplifiée N° 1 du PLU de la commune des Estables et à signer toutes pièces relatives à cette modification ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2022/143 en date du 29 mars 2022 engageant la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune des Estables ;

Vu le projet de modification simplifiée ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire précise les modalités de la mise à disposition du public :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20220407-2022046-DE
Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

- le projet de modification, l'exposé des motifs, et le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public du 2 mai 2022 au 4 juin 2022, à la mairie des Estables et au siège de la Communauté de Communes, aux jours et heures habituels d'ouverture,

- un registre sera tenu à disposition afin de recevoir les observations qui pourront également être adressées par courrier ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie des Estables et au siège de la Communauté de communes pendant un mois et d'une insertion dans la rubrique des annonces légales du journal l'EVEIL.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet et au directeur départemental des Territoires.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme